

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°06
Séance du 16 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 février à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Elise AUCLAIR-BURDEAU
Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN
Karine POTHIER

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents et représentés : 11

Date de la convocation : 12 février 2024

Date d'affichage : 12 février 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommé secrétaire de séance.

N° 06 : Reconduction de l'organisation du temps scolaire actuel pour la période 2024 -2027

L'organisation du temps scolaire sur 4 jours avait été acté par délibération pour la période 2021-2024.

Il est proposé de reconduire l'organisation actuelle pour une nouvelle période de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide de reconduire l'organisation actuelle du temps scolaire pour une nouvelle période de 3 ans.**
- **Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

